



TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901
N° Siret 523 399 327 00023
Enregistrement à la sous-préfecture de DIE n°W261000084
1 Rue Aristide Dumont - 26400 CREST

FFRandonnée 
Association affiliée

Tel Président : 06 10 40 08 09
Email : president@touretdetours.fr
Site web : www.touretdetours.fr

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS - N° d'immatriculation : IM075100382
Assurance RCP et assurances optionnelles Groupama/Willis Towers Watson 92800 Puteaux Cedex
Garantie financière Groupama 8-10rue d'Astorg 75008 Paris

NOTICE D'INFORMATION PRELIMINAIRE

SEJOUR ITINERANT - TOUR DU MONT POURRI (LES ARCS 2000)

Séjour organisé par Daniel ROMAN, Gilles CHASTAN et Martine GAUTIER

- Du samedi 28 juin au vendredi 4 juillet 2026 (dates modulables à 1 ou 2 jours)
- Tour du Mont POURRI - (Les Arcs 2000) - itinérant
- Niveau Moyen + (500 à 850m - 4h à 7h30h de marche par jour)
- Hébergement dans refuge (4 nuits) et hôtel (1 nuit)
- Fourchette de prix = entre 380 € et 450 € - pension complète - hors covoiturage
- Nombre de personnes = 16 maxi
- Montant de la pré-réservation forfaitaire = 100 €
- Contact : Daniel ROMAN - 06 05 43 02 62

DEBUT DES INSCRIPTIONS : VENDREDI 14 NOVEMBRE à 09H00

Aucune inscription ne sera prise avant cette date

Si vous êtes intéressés par ce séjour :

1. Vous devez prendre contact avec l'animateur concerné à partir du **vendredi 14 novembre à 09h00** par SMS uniquement.
2. L'animateur validera (ou non) votre pré-inscription.
3. Une fois la liste des pré-inscrits validée, Régine DENIAU vous fera parvenir par mail, le lien de paiement pour la pré-réservation forfaitaire par carte bancaire - le paiement par chèque reste possible.
4. Le paiement de cette pré-réservation forfaitaire devra intervenir au plus tard dans les 5 jours suivant la réception du mail. Au delà de ce délai, votre pré-inscription sera annulée si d'autres personnes se trouvent en liste d'attente.
5. Dès lors que le projet de séjour sera totalement finalisé par l'animateur, vous recevrez : l'information préalable détaillée, le bulletin d'inscription, le bulletin de souscription aux assurances et le lien de paiement du premier acompte déduction faite du montant de la pré-réservation forfaitaire. (le paiement par chèque reste possible).